

ACCÈS POSSIBLE

# Déchetterie de Cambremer

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025



À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, si vous êtes habitant de l'une des cinq communes concernées, vous pourrez accéder à la déchetterie de Cambremer.

Cet accès est rendu possible grâce à un partenariat entre l'Agglomération Lisieux Normandie et la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

 Pour en bénéficier, un Pass spécifique sera nécessaire.

## VILLES CONCERNÉES

Je suis concerné si j'habite dans l'une de ces villes :



**INFOS ET RÈGLEMENT**  
complet de la déchetterie



**Déchetterie de Cambremer**

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE CAMBREMER

- Être **résident** de l'une des 5 communes concernées
- Se munir du « **Pass Cambremer** » (valable un an, renouvelable sur demande)
- Se munir de son **justificatif de domicile** ou de sa **carte d'identité**
- S'engager à **respecter le règlement** de fonctionnement de la déchetterie
- Utiliser un **véhicule de moins de 3,5 tonnes** (PTAC)

*Il est rappelé que cet accès ne concerne que les particuliers : l'accès n'est pas autorisé aux professionnels et aux administrations.*

## PASS CAMBREMER COMMENT L'OBTENIR ?

Distribution du Pass → **DU 1<sup>ER</sup> JUILL. AU 1<sup>ER</sup> SEPT. 2025**

Le Pass pourra être récupéré, sur rendez-vous, auprès de l'accueil de la direction de la maîtrise des déchets de NCPA, se situant à la déchetterie de Périers-en-Auge.

 287 route départementale 27

 02 31 28 10 25

 Du lundi au vendredi  
De 9h à 12h et de 14h à 17h

 [dechets@ncpa.fr](mailto:dechets@ncpa.fr)

Lors de votre rendez-vous, pensez à vous munir :

- de votre **carte d'accès** aux déchetteries NCPA
- d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois
- d'une **pièce d'identité**

### RENOUELEMENT OU RÉSILIATION

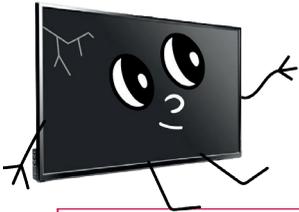
du pass possible  
chaque année entre

**1<sup>er</sup> nov.** et **31 déc.**



 La carte d'accès aux déchetteries NCPA ne sera plus valable pour le reste de l'année civile, pour les bénéficiaires d'un Pass Cambremer.

# DÉCHETS ACCEPTÉS



Liste des déchets acceptés dans les déchetteries de NCPA et à Cambremer :

	Périers-en-Auge	Bréville-les-Monts	Merville-Franceville	Cambremer
Déchets verts	●	●	●	●
Bois	●	●		●
Cartons	●	●	●	●
Déchets Équipements Électriques et Électroniques	●	●		●
Gravats	●	●		●
Métaux	●	●	●	●
Mobilier	●	●		●
Encombrants	●	●	●	●
Piles, Huiles, Batteries	●	●	●	●
Autres Déchets Dangereux des Ménages ( <i>Peintures, solvant, lampes, néons, radiographie ...</i> )	●	●		●
Amiante		●		
Pneumatique VL	●			
Textiles	●	●	●	●
Cartouches de Protoxyde d'azote	●			●



## BON À SAVOIR

Les dépôts d'amiante restent possibles à la déchetterie de Bréville-les-Monts, uniquement sur rendez-vous au

02 31 83 09 46



LE TRI + FACILE

PROSPECTUS



Ne pas jeter sur la voie publique